

Ecolo - Conseil Communal du 29 juin 2023

Présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS et Présentation des comptes 2022

Pour commencer, je reprends la mission de base d'un Centre Public d'Action Sociale défini par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Le Centre public d'action sociale est le bras social de la commune. Si la commune peut exercer une certaine action sociale, les missions fondamentales relèvent du CPAS.

En effet, il reçoit la mission, par la loi, d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes. Le but est de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

Comme l'année dernière, on nous présente des résultats financiers comptables positifs, cette année de 547.768,72 € au service ordinaire et 155.550,85 € au service extraordinaire.

Quel est le but d'un CPAS de faire du bénéfice ou de *garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine ?*

Voilà pour le principe, maintenant analysons les chiffres. Dans le volume important d'informations mis à notre disposition, je me limiterai à une analyse reprenant les chiffres qui me paraissent les plus significatifs.

- Globalement la population de notre commune s'appauvrit, entre 2020 et 2022 l'IPP stagne à + 0.8%, malgré l'inflation, l'indexation des salaires et une augmentation de 3.3% de la population. En conclusion : plus de contribuables et moins d'impôts, donc globalement un appauvrissement de nos citoyens.
- En 2018, le nombre de RIS était de 400 et depuis ce nombre diminue de façon régulière pour atteindre l'année dernière, 267 bénéficiaires du RIS. Cette évolution est en contradiction avec un appauvrissement général de la population.
- Au chapitre 10 des documents mis à notre disposition « Synthèse analytique » dans le tableau reprenant les évolutions depuis 2019 à 2022, nous constatons que les frais de personnel ont augmenté de 18% et dans le même temps, l'ensemble des transferts, c'est-à-dire des aides sociales, n'ont augmenté que de 1% et cela, malgré les revalorisations des différentes aides sociales.

Pourquoi les frais de personnel et les aides sociales n'augmentent-ils pas de façon symétrique ?

Il y a un an, j'avais déjà posé la même question, la Présidente du CPAS m'avait répondu qu'elle n'avait pas de réponse à ma question et qu'il faudrait une analyse universitaire pour comprendre cette situation.

Une analyse universitaire a-t-elle été demandée pour pouvoir répondre à la question ? Ou avez-vous une explication ?

Question d'actualité n°1 : réunions citoyennes

Le 2 juillet 2019, nous avons voté l'organisation de rencontres régulières du Conseil communal et de la population dans les différents villages. En mars 2020, il y a eu une première réunion à Cul des Sarts. Après cette première très positive, tout s'est arrêté suite à la crise sanitaire. Et depuis la fin des confinements, aucune rencontre n'a encore eu lieu malgré mes demandes. Le Collège m'a répondu qu'il manquait l'escalier de secours pour organiser la réunion dans la salle de l'ancien hôtel de ville de Mariembourg. Maintenant que les travaux sont terminés, au nom d'Ecolo, je demande au Collège de fixer la date de la prochaine réunion citoyenne.

Question d'actualité n°2 : cours particuliers de natation à la piscine de Couvin

Des citoyens m'ont interpellé concernant ces cours particuliers du samedi pendant lesquelles la piscine est fermée au public jusque 14h.

- Pourquoi ne pas réserver une partie de la piscine aux cours de natation et une autre au public ?
- Comment se fait le paiement de ces cours et à quelle rubrique des comptes de résultats de la piscine sont-ils repris ?

Question d'actualité n°3 : regroupement des services administratifs de la commune sur le site du Bercet

Le 21 février 2022, le BEP a présenté au Collège et à une partie de la minorité, une ligne de temps qui prévoyait la présentation et l'acceptation du cahier des charges au Conseil Communal de décembre 2022, pour une attribution du marché au 3^{ème} trimestre 2023. On nous a expliqué, début de cette année, qu'il y avait des retards liés à des demandes de subsides.

Le 27 avril dernier, devant des représentants du Collège, du Conseil, de l'administration communale et du CPAS, le BEP a présenté les plans d'aménagement du bâtiment principal du Bercet pour regrouper les services de l'administration communale et le CPAS sur le site. A l'étonnement général, la direction du CPAS a remis une note de 6 pages remettant en cause le déménagement du CPAS au Bercet. Pour comprendre la position du CPAS, je vous lis une partie des conclusions de cette note :

La délocalisation du CPAS dans les bâtiments du Bercet n'apporte aucune plus-value au CPAS, tant pour son avenir que pour son personnel.

Le projet Bercet, tel que défini en avril 2023, est irréaliste par manque de place, voire irréalisable d'un point de vue financier s'il inclut le déménagement du CPAS.

L'impact considérable sur les finances communales, mais également sur le bien-être du personnel et l'accueil du public, nous semble disproportionné pour quelques synergies possibles.

Le site de Champagnat est spacieux et laisse au CPAS la possibilité de se développer au profit de la population couvinoise, à moindre coût...

- Comment le dossier a-t-il évolué depuis le 27 avril dernier ?
- Si le CPAS reste à Champagnat, le financement des travaux du Bercet est-il encore possible ?
- Les subsides de la région sont-ils conditionnés au regroupement des administrations communales et du CPAS ?
- La vente de Champagnat devait financer une partie des travaux du Bercet, comment la commune financera-t-elle le Bercet sans cette somme si le CPAS reste à Champagnat ?

Toutes ces questions auraient dû être réglées avant l'achat du Bercet et pas maintenant. Le regroupement des administrations communales sur le site du Bercet était une bonne idée, mais dans ce dossier le Collège a d'abord acheter avant d'étudier le projet, il a travaillé à l'envers.